

LA BASE DE FORMATION MILITAIRE DE
RIVERS (MANITOBA)

Question n° 2477—**M. Mandziuk:**

1. Quels projets prévoit-on pour la base de formation des Forces canadiennes à Rivers (Man.)?
2. Si on a l'intention de fermer cette base, quand cela se fera-t-il?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Comme on l'a dit dans le Livre blanc de 1964, le but de la réorganisation des forces canadiennes est d'en arriver à un plus haut degré d'efficacité et d'économie, compte tenu de l'intérêt général du pays. La mise en place et la répartition des activités et forces, ainsi que leur fusionnement là où la chose est possible, est actuellement à l'étude, et l'on prévoit que cette étude se prolongera pendant une période de temps considérable. Quoi qu'il en soit, aucune grande base, y compris celle de Rivers, ne sera fermée en 1967. Naturellement, cela n'exclut pas la possibilité que certaines unités ou certaines activités soient transférées d'une base à une autre. Si l'on décide à un moment quelconque de fermer une base en particulier, un avis préalable sera donné aussi longtemps d'avance que possible à ceux qui seront directement touchés par sa fermeture.

[Français]

LE PRÉSIDENT DU SCRUTIN DANS LA
CIRCONSCRIPTION DE GASPÉ

Question n° 2495—**M. Keays:**

1. Au sujet de la réponse à la question n° 2204, M. Frederick R. Sams, Gaspé (P.Q.) a-t-il été démis de ses fonctions pour l'une ou l'autre des raisons suivantes a) parce qu'il avait atteint soixante-cinq ans, b) parce qu'il n'habitait plus dans le district électoral, c) parce qu'il était incapable pour cause de maladie, physique ou mentale, d'infirmité ou autre, d'accomplir de façon satisfaisante ses fonctions en vertu de la Loi électorale du Canada, d) parce qu'il ne s'était pas acquitté avec compétence de ses fonctions, ou de l'une quelconque d'entre elles, en vertu de cette loi, ou e) parce que, à un moment quelconque depuis sa nomination, il s'était rendu coupable de partialité politique, que ce soit ou non dans l'exercice de ses fonctions en vertu de cette loi?
2. Dans le cas de la négative, pour quelle raison a-t-il été démis de ses fonctions?

M. Albert Bécharde (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): 1. M. Frederick R. Sams demeure toujours le président d'élection pour l'actuel district électoral de Gaspé. En conséquence, il n'a pas été démis de ses fonctions; a) ne s'applique pas; b) ne s'applique pas; c) ne s'applique pas; d) ne s'applique pas; e) ne s'applique pas.

2. La Loi électorale exige qu'un président d'élection soit nommé par le gouverneur en conseil pour chaque district électoral. Or, en vertu de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (13 Élisabeth II,

[L'hon. M. Sharp.]

chapitre 31), les limites de l'actuel district électoral de Gaspé ayant été modifiées, il fallait nommer un président d'élection pour ce nouveau district électoral, et M. Ludger Gagné a été dûment nommé.

[Traduction]

LES MISSIONS DU MINISTÈRE DU COMMERCE

Question n° 2523—**M. Walker:**

Combien de missions commerciales le ministère du Commerce a-t-il organisées au cours de l'année écoulée, et combien projette-t-il d'en organiser pendant l'année en cours?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): Conformément à son programme, le ministère a organisé 28 missions commerciales au cours de l'année financière 1966-1967 (du 1^{er} avril au 31 mars); 13 d'entre elles étaient des missions canadiennes à l'étranger, les 15 autres étaient des missions étrangères au Canada. Le programme de 1967-1968 prévoit 33 missions, dont 14 vers l'étranger et 19 vers le Canada.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES FRUITS—L'IMPOSITION D'UN DROIT SUR
LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE
DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Compte tenu de la déclaration du sous-directeur de l'*Ontario Fruit Growers' Association*, a-t-on signalé au ministère du Revenu national que les importations, à une grande échelle, de fruits faisant l'objet de transformation jouaient aux dépens des producteurs de fruits de l'Ontario et le gouvernement songe-t-il à imposer un tarif sur les fruits importés des États-Unis?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble avoir reçu une communication à ce sujet ces derniers jours, mais je devrai vérifier la chose. J'étudierai volontiers la question. J'ajoute qu'elle m'a déjà été signalée par un député ou deux de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu de ce que le premier ministre a dit l'automne dernier, à Hamilton, savoir qu'on étudierait la situation, songe-t-on à des mesures quelconques pour remédier à la situation des producteurs de fruits de l'Ontario?

Le très hon. M. Pearson: J'examinerai volontiers la question et donnerai une réponse au député le plus tôt possible.